

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 20 décembre 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIËSSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - Mme BLETTY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BORDAT (pouvoir Mme TROUWBORST) - M. HELIE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)
Membres absents : Mme POPARD - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Centre d'art "Le Consortium" - Mise à disposition de locaux 13, cour Henri Chabeuf - Convention passée entre la Ville et l'association "Le coin du miroir" - Prorogation - Avenant n° 2

M. BERTELOOT, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'association "Le coin du miroir", gestionnaire du centre d'art "Le Consortium", spécialisé dans la présentation d'œuvres d'artistes contemporains, procède à d'importants travaux de réhabilitation du site qu'elle occupe rue de Longvic, exécutés en partenariat avec la Ville.

Cette dernière a accepté d'accueillir, depuis janvier 2009, les services administratifs du centre d'art au sein du site municipal "La Nef" et plus particulièrement dans les locaux dit "bâtiment informatique" situés 13 cour Henri Chabeuf. La mise à disposition, qui devait cesser le 31 décembre 2009, a été prorogée une première fois jusqu'au 31 décembre 2010.

La réalisation d'une tranche de travaux supplémentaires dont la livraison est prévue au cours du deuxième trimestre 2011 nécessite la prorogation de l'autorisation d'occupation, à titre temporaire et gracieux, jusqu'au 30 juin 2011.

En conséquence, si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

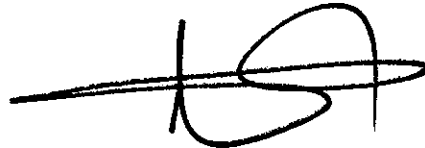
1 - décider la prorogation de la mise à disposition à titre précaire et gratuit, de locaux situés 13, cour Henri Chabeuf, au bénéfice de l'association "Le coin du miroir", jusqu'au 30 juin 2011 ;

2 - approuver le projet d'avenant n°2 à la convention du 21 janvier 2009, passée entre la Ville et l'association, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer l'avenant définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 DEC. 2010



PUBLIÉ LE 27.12.2010

Centre d'art "Le Consortium"
Mise à disposition de locaux 13, cour Henri Chabeuf
Convention passée entre la Ville et l'association "Le coin du miroir" - Prorogation
Avenant n° 2

ENTRE :

- Monsieur le Maire de la Ville de Dijon, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2010,

d'une part,

ET :

- L'association "Le coin du miroir" dont le siège social est à Dijon, 37 rue de Longvic, représentée par son Président, Monsieur François Orivel

d'autre part.

Préalablement, il est exposé :

L'association "Le coin du miroir" a créé rue de Longvic un lieu dénommé "Le Consortium" où sont présentées des œuvres d'artistes contemporains.

Afin de lui permettre de procéder à d'importants travaux de réhabilitation qui devaient s'achever fin 2009, la Ville de Dijon a accepté de reloger temporairement les locaux administratifs du centre d'art "Le Consortium" au sein de l'espace municipal dénommé "La Nef".

Une prorogation d'une année a été autorisée par avenant du 18 février 2010. Toutefois, les travaux sur le site nécessitent la réalisation d'une tranche d'achèvement dont la livraison est prévue au cours du deuxième trimestre 2011. Aussi, compte tenu de cette situation, un nouvel avenant à la convention signée le 21 janvier 2009 permettra de poursuivre cette occupation temporaire.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE

L'article 2 «Durée» de la convention du 21 janvier 2009 est modifié comme suit :

«Compte tenu des circonstances, la présente autorisation d'occupation est prorogée jusqu'au 30 juin 2011.»

Les autres articles de la convention du 21 janvier 2009 sont sans changement.

Fait à DIJON, le
(en double exemplaire)

L'Association,
"Le coin du miroir",

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué à la culture
et au patrimoine municipal,

François Orivel

Yves Berteloot